

Le patrimoine des phares et balises en France ; de son inventaire à son utilisation

Jean-Christophe Fichou;

Vincent Guigueno

Alors que le rôle des phares et balises, maillons techniques et territoriaux de la sécurité maritime ne cesse de s'amenuiser, remplacés en particulier par le GPS, on découvre que ces constructions ne sont pas simplement des lumières sur l'océan. Construits pour signaler la terre aux marins, ces feux sont portés par des bâtiments qui dévoilent une nouvelle vertu: annoncer la mer aux terriens. Le phare, qui pour les pouvoirs publics au travers du Bureau des Phares et Balises, n'est qu'une aide à la navigation, fait partie intégrante d'un patrimoine local, national et même international, perçu comme un élément fondamental de notre histoire commune. La France doit passer de la contemplation nostalgique d'un passé glorieux et d'images pittoresques à une action concertée en faveur d'un ensemble architectural remarquable, unique au monde, d'une immense valeur culturelle, architecturale, historique et touristique, bref patrimoniale.

Avant de devenir des objets fétiches du littoral, les phares des côtes de France participent d'un grand projet national d'équipement, la signalisation des façades littorales du pays, développé dans un rapport présenté en 1825, le programme général d'éclairage des côtes de France. Rédigé par l'ingénieur Augustin Fresnel et le capitaine de Rossel, ce fascicule présente pour la première fois au monde une approche systématique et logique de l'implantation des édifices et de la puissance des feux portés. Aujourd'hui l'État s'interroge sur la stratégie à adopter en matière de préservation de ce patrimoine. Que répondre aux interrogations du public qui s'inquiète du devenir des phares ? En effet, l'opinion publique aime, depuis peu, les phares et les aime de plus en plus ; les passionnés du littoral – élus, journalistes, habitants, touristes, amateurs – se mobilisent pour crier à l'incurie des pouvoirs publics : « Que fait l'État ? ».

En fait depuis une quinzaine d'années déjà, un travail rigoureux d'inventaire scientifique a été engagé en partenariat avec le ministère chargé de la mer ; il a permis d'identifier, au sein de cet ensemble de phares, ceux qui présentaient le plus grand intérêt patrimonial, et pouvaient justifier d'une protection au titre des monuments historiques. Bien entendu il a fallu aussi définir les notions de patrimoine au sujet des ces édifices si particuliers? Quel type de patrimoine? Quelles méthodes d'investigation en lien avec la sauvegarde et la conservation de ce patrimoine, si tant est qu'il puisse être défini de la sorte?

Aujourd'hui nous nous orientons vers l'idée d'un plan national de sauvetage des phares sous l'autorité d'un acteur central qui doit rester le Bureau des phares. Celui-ci peut jouer un rôle de coordination et de communication entre les services déconcentrés du littoral afin d'apporter toute la cohérence possible à une action d'ensemble. Le ministère de la Culture doit être associé au projet, mais les décisions finales sont prises par la commission instituée par le ministère de l'Équipement.

L'objet de la communication est d'expliquer les méthodes suivies depuis les origines du mouvement de préservation des phares et de présenter les options choisies pour parvenir à sauver et conserver ce patrimoine incomparable. Jean-Christophe Fichou et Vincent Guigueno, historiens et ingénieur, ont initié cette recherche dès le début des années 1990 dans laquelle ils sont toujours impliqués et donc qualifiés pour faire le point sur une action qui est encore bien loin d'être menée à son terme.